



DECISION N°66-2026- AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE TRANSPORT PAR MAISAVIA

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-17,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la décision n°104-2025 du Président de la CC Forez-Est approuvant le contrat de prestations de transport avec la société MAISAVIA,

Vu l'avenant n°2 ci-annexé

Considérant la survenance d'un nouveau besoin en matière de transports avec chauffeur afin d'assurer les trajets entre la gare de Feurs et la zone d'activités de la Font de l'Or à Cléppé,

Considérant la nécessité d'augmenter la limite maximale de l'accord-cadre actuellement de 35 000 € HT à 39 000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant au contrat de prestations de transports avec la société MAISAVIA aux conditions prévues dans l'avenant ci-annexé prévoyant :

- L'intégration du nouveau prix suivant :

NAVETTES POUR LA ZAE FONT DE L'OR Capacités des cars à prévoir : minimum 22 places						
SERVICES	Code prix	Intitulé prix	Unité	Prix unitaire € HT	TVA %	Prix unitaire € TTC
A destination de la ZAE Font de l'Or	7,1	1 Aller 07h05 + 1 Retour 17h45 "Gare SNCF ⇔ ZAE Font de L'Or" avec desserte Place du Forum + Aire de Covoiturage, du Lundi au Jeudi (sauf fériés)	A/R	113,00 €	10%	124,30 €
	7,2	1 Aller 07h05 + 1 Retour 16h15 "Gare SNCF ⇔ ZAE Font de L'Or" avec desserte Place du Forum + Aire de Covoiturage, le Vendredi (sauf fériés)	A/R	113,00 €	10%	124,30 €

- L'ajustement du montant maximum de l'accord-cadre s'élevant désormais à 39 000 € HT.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 03/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS